



Licenciement économique d'un salarié protégé

Par **Marie91**, le **01/01/2013** à **02:12**

Bonjour a tous,

Je vous remercie de m'accorder de votre temps pour cette question:
Pouvez-vous me dire dans quelle mesure une société peut licencier un salarié protégé (type DP / CE / CHSCT) qui se trouve être enceinte au moment des faits ?

Merci de votre retour

Cordialement,

Marie

Par **P.M.**, le **01/01/2013** à **10:41**

Bonjour,

Il faudrait que l'employeur puisse prétendre l'impossibilité de maintenir le contrat de travail mais comme salariée protégée (car je présume que c'est une femme et non pas un salarié), l'employeur devra obtenir l'autorisation de l'inspecteur du Travail après l'entretien préalable et la consultation du CE...

Par **Marie91**, le **01/01/2013** à **17:58**

Merci de votre retour,

Mais j'ai une autre question : est-ce que l'employeur doit demander l'autorisation de l'inspecteur avant ou après la procédure de licenciement ?

En effet, le préavis a lieu après ou pendant le retour de l'inspecteur du travail ?

Merci

Par **P.M.**, le **01/01/2013** à **18:15**

Le préavis ne commence que lorsqu'il y a notification du licenciement et celle-ci ne peut intervenir que quand l'Inspecteur du Travail a donné son autorisation...